



Aux Directrices et Directeurs
Aux Enseignantes et Enseignants
de la scolarité obligatoire

Notre réf. JPL/MBY
Votre réf.

Date 13 décembre 2021

Modalités de fin du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire vécue ces dernières semaines a pu largement impacter les apprentissages et les évaluations pour plusieurs élèves et classes de la scolarité obligatoire. Aussi, si la fin du 1^{er} semestre reste toujours fixée au 23 décembre, le Département décide de prendre en compte certaines situations particulières (411.106, art. 2).

Au vu des nombreuses quarantaines et isolements d'élèves et d'enseignants en cette période d'examens de fin de semestre, nous autorisons le rattrapage d'examens indispensables au calcul d'une moyenne représentative après la pause de fin d'année. L'enseignant analysera les cas où une telle possibilité devra être offerte aux élèves concernés. Nous rappelons que le congé de fin d'année est un temps de repos et celui-ci est d'autant plus à respecter en cette période de crise. Dès lors, s'il y a l'obligation de rattraper des évaluations, elles se dérouleront entre le jeudi 13 et le vendredi 21 janvier 2022. L'enseignant accompagnera au mieux les élèves dans leurs apprentissages et veillera à ne pas surcharger cette période en répartissant harmonieusement les épreuves.

Si nous savons que pour la plupart des écoles de notre canton, le 1^{er} semestre a pu se dérouler de manière relativement sereine, il est important de considérer des situations qui péjoreraient le cursus de plusieurs élèves. L'information aux élèves et parents sera assurée par le titulaire en concertation avec la direction d'école.

Nous saisissons l'occasion de cette missive pour réitérer nos plus vifs remerciements pour l'immense travail accompli par tous les partenaires de l'école. C'est ensemble que nous parviendrons à traverser cette épreuve. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour les fêtes à venir et nous vous prions de prendre soin de vous.

Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à Service de l'enseignement
Inspectrice et Inspecteurs de la scolarité obligatoire
Conseillères et Conseillers pédagogiques
FRAPEV
HEP-VS

